



## Trop perçu et remboursement caf

Par **Diz62**, le **30/04/2019** à **09:54**

Bjr

J ai une dette a la caf et je rembourse 95e par mois or aujourd'hui mes allocations ont baisse et rembourser 95e c'est la moitié de ce que je touche de la caf. Ont ils le droit de prendre la moitié de mes prestations ?

Merci d'avance

Cdlmt

Par **Visiteur**, le **30/04/2019** à **10:23**

BONJOUR

La CAF et autre organisme social est victime de nombreuses tentatives de détournement d'argent public ou de faudes.

Ils ont donc le droit de récupérer les indus par prélèvement d'une partie ou de toutes les allocations, mais vous avez la possibilité de négocier un échéancier ou de vous adresser au médiateur.

Par **Diz62**, le **30/04/2019** à **10:53**

Connaissez vs les baremes qu'ils doivent respecter svp. Surtout que ce trop perçu est une erreur de leur part: ils m'ont versé un rappel pr me le réclamer 6 mois plus tard